

# MONCHAUX SUR ÉCAILLON

## BULLETIN MUNICIPAL

<http://www.monchaux-sur-ecailon.fr>



### SOMMAIRE

Mot du Maire

**01**

Décisions du Conseil Municipal

**02 à 04**

Travaux

**05**

Calendrier des festivités 2021

**06**

Madame la Cloche

**07**

Bibliothèque municipale

**08**

Initiation tennis

**09**

Informations

**10 & 11**



## Le mot du Maire

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

La venue du sous-préfet M Michel CHPILEVSKY le 9 mars dernier a été l'occasion de réaffirmer son soutien à la commune en s'engageant dans le financement des travaux de réaménagement du centre-bourg. Le démarrage a été retardé mais l'échéancier initial devrait être tenu.

Nous entendons tous des rumeurs de levée des mesures strictes dans un avenir proche. Mais n'oublions pas que le virus est encore là, qu'il continue de faire des dégâts autour de nous. Alors continuons de nous protéger et de protéger les autres en conservant les gestes barrières. Que le travail assidu de notre personnel soignant ne soit pas vain et que cet avenir de meilleure augure arrive enfin. Je le souhaite à toutes et à tous.

Toutes les associations ont répondu présentes lors de la réunion du 30 janvier dernier pour vous proposer avec l'équipe municipale des animations tout au long de l'année 2021. Les conditions sanitaires n'ont pas permis que toutes soient maintenues, mais chacun redouble d'ingéniosité pour permettre que notre village vive, que ce soit dans l'adaptation de leurs ateliers proposés à leurs adhérents ou dans celle des événements initialement prévus.

Merci à tous ceux qui ont contribué à embellir notre village en le décorant. J'espère qu'ils ont pris autant de plaisir à le faire que chacun de nous à les admirer au gré de nos balades. Nous avons été félicités de toutes parts pour la beauté des œuvres réalisées.

C'est au cours de ces mêmes promenades que le nez en l'air pour contempler les décorations nous nous retrouvons malheureusement les pieds dans la réalité ! J'en appelle donc au civisme des propriétaires de chiens afin que ceux-ci contribuent aussi à la propreté de notre village. Des sacs sont distribués gratuitement en mairie. C'est aussi un gage de respect du travail des agents communaux qui prennent à cœur le fleurissement des espaces verts.

Je n'ai de cesse de remercier l'engagement d'Anne et Corinne qui vous permettent d'accéder à tant d'ouvrages. Comme vous le découvrirez dans l'article consacré à la bibliothèque, leurs conseils personnalisés et leur dévouement font de cet endroit un lieu de richesse qui mérite d'être connu de tous.

Le retour des beaux jours nous met du baume au cœur, l'heure est à la réappropriation de nos jardins. Ce plaisir doit bien sûr se faire dans le respect des autres : que chacun puisse en profiter tout en respectant le voisinage. Je vous rappelle aussi que le brûlage des déchets verts est interdit : en plus de polluer l'environnement, cette pratique est toxique pour la santé des personnes qui respirent les émanations.

Nous restons à votre écoute.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches en respectant les consignes de précaution.

**Votre maire dévoué**  
**Bernard De Meyer**

## Conseil du 23 septembre 2020

### • Bourses scolaires

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la reconduction de la bourse scolaire de 40 € accordée aux parents d'enfant scolarisé dès la 6ème ou directement à l'étudiant en cas d'études supérieures. Le montant de la bourse scolaire sera reversé aux familles de Monchaux sur Écaillon uniquement. La demande et le certificat de scolarité devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir du 21/11/2020.

### • Participation Centre Aéré

Monsieur le Maire demande de confirmer la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés dans les conditions énumérées ci-dessous : 20 jours maximum (5 jours x 4 ou 1 semaine x 4), de 4 à 12 ans, en centre aéré uniquement. De fixer le montant de la participation qui sera reversé aux familles de Monchaux sur Écaillon uniquement. Le Conseil municipal valide le remboursement de 10 € par semaine et par enfant qui sera calculé au besoin au prorata temporisé.

### • Participation aux frais de restauration scolaire - école de rattachement de Thiant

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'aide financière aux frais de restauration scolaire pour les habitants de la commune dont les enfants sont scolarisés en maternelle et primaire de l'école de Thiant.

Le Conseil municipal : maintient l'aide financière aux frais de restauration scolaire pour les enfants de la commune scolarisés en maternelle et primaire de l'école de Thiant et fixe le montant de l'aide à 1.50 € par repas sur présentation d'un justificatif.

### • Remboursement pour annulation de réservation salle des fêtes pour cause de Covid 19

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite à la crise actuelle du COVID 19, plusieurs personnes ayant réservé la salle des fêtes ont été contraintes d'annuler par obligation ou par désir. Le Conseil Municipal accorde et autorise le remboursement par simple demande de la personne ayant réservé durant toute la période de Covid19.

### • Acquisition d'un bien par voie de préemption

Le Conseil Municipal décide : d'acquérir par voie de préemption un bien situé aux 9 et 11 rue de Valenciennes cadastré section A n 0445 et 44, d'une superficie totale de 03a 32ca, appartenant à M MALAQUIN. La vente se fera au prix de 46 500 € TTC, ce prix étant sans les frais d'acquisition (notaire). Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision. Le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision. Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

### • Subvention aux associations

Dans le cadre de leurs activités, la nouvelle association Les Ch'tites Créasolidaires Roses a sollicité auprès de la commune une aide financière d'un montant de 300 Euros. Au vu de leur demande et compte tenu de la nature de leur projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider. Le Conseil Municipal accorde et autorise le versement à l'association d'une subvention du montant de 300 Euros.

### • Acceptation des devis pour les Armoires d'éclairage publique de la ville et d'horloge avec antenne

Le Conseil Municipal donne son accord pour les devis suivants : Citéos : Remise à niveau des armoires d'éclairage public de la ville pour mise en sécurité et vétusté pour un montant de 7339.97 euros HT; Citéos : Fourniture, pose et réglage d'horloge avec antenne pour un montant de 3086.10 euros HT.

### • Demande de Subvention pour les Armoires d'éclairage publique de la ville et d'horloge avec antenne

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et du FSIC de valenciennes Métropole et à signer les documents.

## Conseil du 23 septembre 2020 (suite)

### • Octroi de panier garni et chocolat

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal un panier garni de Noël : pour les personnes de 63 ans (nées avant le 1er janvier 1958) et plus dans la limite de 45 euros le panier par personne; des chocolats : pour les personnes ayant 60 ans au 1er janvier 2020 (nées avant le 1er janvier 1961) dans la limite de 13 euros à titre exceptionnel cette année.

### • Commissions litiges

Suite à plusieurs petits litiges il est nécessaire de créer une commission afin de permettre de gérer différents dossiers litigieux (comme des dossiers déposés hors date). Chaque dossier sera traité anonymement. Cette commission peut avoir un caractère permanent ou être constituée à chaque fois que leur intervention est nécessaire.

Le Conseil Municipal compose la commission de la façon suivante

Présidente : Mme BOURSIEZ Béatrice - Membres : M HENNION Éric, M ARNOULD Michel, Mme GOURDIN Alison, Mme TAISNE Dominique.

### • Suppression des chicanes rue de Verchain

Des chicanes ont été installées dans la rue de Verchain afin de rendre la rue moins dangereuse. Suite à la réunion du 07 septembre 2020 avec les riverains, il a été décidé la suppression des chicanes.

Le Conseil Municipal accorde la suppression des chicanes, et autorise Monsieur le Maire à mandater l'entreprise pour ce retrait.

## Conseil du 19 novembre 2020

### • Demande de Subvention à Valenciennes Métropole - Fsic : Réfection de la rue de Baillon

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes Métropole pour la réfection de la rue de Baillon. Le montant des travaux s'élève à 20521.27 Euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FSIC auprès de Valenciennes Métropole pour cette réfection.

### • Demande de Subvention à Valenciennes Métropole - Fsic : Aménagement de la RD40A rue de Thiant

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes Métropole pour l'aménagement de la RD40A rue de Thiant. Le montant des travaux s'élève à 45639 Euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FSIC auprès de Valenciennes Métropole pour cet aménagement.

### • Octroi d'une coquille de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une coquille pour Noël pour les personnes : nées avant le 1er janvier 1958 propriétaires ou locataires depuis au moins un an sur Monchaux sur Écaillon; reconnues en invalidité (80% et plus). Pour chaque membre du Conseil Municipal et pour chaque membre du Personnel. Dans la limite de 5 euros par coquille.

## Conseil du 13 janvier 2021

### • Autorisation de paiement des investissements

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020. À savoir : immobilisations incorporelles : 3 000.00 € X 25% = 750,00 €; immobilisation corporelles : 187 030, 14 € X 25% = 46 757,54 €; immobilisations en cours : (opération d'équipement) : 2 500 € X 25% = 625,00 €.

### • Convention de participation aux frais de scolarité - Verchain Maugré

Le montant de cette participation serait de 351€ par enfant pour l'année scolaire 2020-2021 au vu des dépenses relatives au coût de fonctionnement constatées au compte administratif 2019. À cette occasion, une nouvelle convention est proposée par la commune de Verchain Maugré. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le montant de la participation fixé à 351€ par enfant et par an et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

## Conseil du 13 janvier 2021 (suite)

- **Désignation des représentants de la commune à l'agence iNord.**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur DUJARDIN Stéphane comme son représentant titulaire à l'Agence, et Monsieur ARNOULD Michel comme son représentant suppléant; autorise le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

- **Suppression d'emploi permanent**

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, en raison de la mutation de la personne et de son remplacement par une création d'emploi à temps complet, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accorde la suppression à compter du 13 janvier 2021 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet, à raison de 30 heures.

- **Tableau des effectifs**

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le tableau des emplois suivant : Filière administrative : 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe-catégorie C-35h; Filière technique : 2 Adjoints techniques principaux de 2e classe-catégorie C -35h et 1 Agent de Maîtrise-catégorie C-35h.

- **Demande de Subvention à Valenciennes Métropole - Fsic : Réaménagement de l'espace public rue de Valenciennes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes Métropole pour le réaménagement de l'espace public de la rue de Valenciennes. Le montant des travaux s'élève à 165 685 Euros HT.

- **Demande de Subvention à Valenciennes Métropole - Fsic : Aménagement de la Mairie en éclairage LED**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes métropole pour l'aménagement de la Mairie en éclairage LED. Le montant des travaux s'élève à 770,00 Euros HT.

- **Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement de la rue de Valenciennes à Monchaux sur Écaillon et dont le coût prévisionnel s'élève à 165 685€ HT soit 198 822 € TTC avec l'achat des maisons est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le projet d'aménagement de la rue de Valenciennes, adopte le plan de financement exposé ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

- **Autorisation de signature convention CONV 20 RD 88 Monch AMGT QAU 186 : réaménagement de l'espace public rue de Valenciennes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2019 pour la réalisation du projet de réaménagement de l'espace public, la création d'un quai bus et la pose d'un abri bus et leur entretien a été approuvé. L'obtention de cette subvention ne vaut pas autorisation d'occupation du domaine public départemental. C'est pourquoi le Département nous demande de signer la convention CONV 20 RD88 MONCH AMGT QUA 186 avant tout commencement des travaux et de prendre en compte les recommandations techniques formulées par les services départementaux.

- **Choix du Maître d'œuvre pour le réaménagement de l'espace public de la rue de Valenciennes**

Compte tenu de l'estimation des travaux pour le réaménagement de l'espace public rue de Valenciennes, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre pour sa réalisation. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'espace public de la rue de Valenciennes par ATC59 pour un montant de 5 500.00 Euros HT.

- **Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une machine à pain sur la Commune**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'occupation du domaine public pour l'implantation d'une machine à pain rue de Valenciennes face à la maison des associations. Cette occupation serait gratuite afin de permettre aux riverains la distribution de pain. La commune prend à charge la consommation d'électricité. Cette convention serait d'une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour 1 an.

## AMÉNAGEMENT CALVAIRE RUE DE VALENCIENNES

Des remarques nous ont été faites concernant l'abattage des arbres sur le terrain du calvaire. Ils ont été coupés par mesure de sécurité vu leur état sanitaire (champignons à l'intérieur du tronc).

Des travaux vont être entrepris sur celui-ci : toiture, solidification des pignons, menuiserie, éclairage et accès ainsi qu'aménagement des abords (fleurissement par un paysagiste ) pour embellir ce site qui en a besoin.

Le démarrage des travaux est prévu pour le début de l'été.

Le choix des entreprises proposées par le bureau d'études ATC 59 a été arrêté lors de la réunion de conseil du 25 mars 2021 à l'unanimité:

- Pour le gros œuvre : SCI Patriarca frères pour un montant de 8637 euros HT,
- Pour la voirie (pavage) : Entreprise Sorriaux pour un montant de 8409.70 euros HT,
- Pour l'aménagement paysager : Société Barbet pour un montant de 5700 euros HT.



# FESTIVITÉS 2021

Le calendrier des festivités a été réalisé le 30 janvier 2021 en concertation avec l'ensemble des associations. Ces événements sont sous réserve de modification en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Janvier	Vœux du maire Galette des "3x20 ans et plus	annulés annulée
18 mars	Grand prix de Denain cyclisme	reporté
11 avril	Passage Paris - Roubaix	reporté
3 avril	Madame la Cloche	Village
3, 4 & 5 avril	Concours interne de javelot	annulé
15 mai	Parcours du cœur	Parcours connecté
28 mai	Fête des mères	Salle des fêtes
6 juin	Fête de la pêche	Écaillon
19 juin	Concours de pétanque - inter communal	Terrain de pétanque
26 juin	Concours de belote interne	Salle des associations
26 juin	Brocante musicale + brocante village	Salle des fêtes + village
14 juillet	Défilé + animations	Village
5 septembre	Concours de pêche	Écaillon + salle associations
4 septembre	Nettoyons la nature	Village
10, 11 & 12 septembre	Concours de javelot	Cour salle des associations
10 octobre	Thé dansant	Salle des fêtes
16 octobre	Octobre rose - marche organisée par les associations	Village
17 octobre	Repas des 3 x 20 ans et plus	Salle des fêtes
30 & 31 octobre	Exposition d'artistes	Salle des fêtes
13 novembre	Concours de belote - ouvert à tous	Salle des fêtes
Novembre	Run & bike	Village
20 & 21 novembre	Concert de Sainte Cécile	Église + salle des fêtes
2 décembre	Téléthon et Saint Nicolas	Salle des fêtes
18 décembre	Festivités de Noël	Salle des fêtes
19 décembre	Colis de Noël	Village



UN GRAND MERCI DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ARTISTES QUI ONT CONTRIBUÉ À EMBELLIR NOTRE VILLAGE EN DÉCORANT LES OBJETS DE PÂQUES EN BOIS: **RÉGIS, SYLVIE, PIERRE, DOMINIQUE, NATHALIE, MARIE-ODILE ET L'ASSOCIATION "L'EFFET DU PINCEAU"**



# LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



**LA BIBLIOTHÈQUE EST INSTALLÉE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE, RUE D'EN HAUT**

Même si les rayonnages de la bibliothèque contiennent plus de 4000 ouvrages, Anne et Corinne sont sans cesse en train de l'actualiser et de répondre aux goûts littéraires des adhérents.

Pour cela, elles bénéficient d'une dotation annuelle de la Mairie. De plus elles se rendent tous les 3 mois à la Médiathèque Départementale du Nord au Quesnoy où Alexandre les conseille et les guide dans leurs choix d'ouvrages. Elles reçoivent aussi des dons de particuliers et profitent du désherbage de la Médiathèque.

S'occuper d'une bibliothèque n'est pas uniquement tenir des permanences. Tous les lundis après-midi, Anne et Corinne rangent les livres empruntés et mettent à jour les rayonnages. Afin d'offrir une meilleure qualité de service aux adhérents, elles suivent aussi des formations.

Dans la continuité de ses missions de service à la personne, Corinne, employée municipale, assure ses permanences à la bibliothèque depuis 20 ans. Elle assure aussi le portage à domicile de livres pour les aînés dans l'incapacité de se déplacer sur simple appel en mairie.

Anne, bénévole depuis 4 ans, s'est investie par passion pour les livres et parce qu'elle avait un peu de temps libre lorsqu'elle est partie à la retraite. Elles ont aussi des projets pour que la bibliothèque soit plus vivante. Elles souhaitent mettre en place des ateliers lecture pour les enfants et organiser des portes ouvertes pour montrer la richesse du lieu.

La bibliothèque est ouverte toute l'année, Corinne et Anne font en sorte de ne pas prendre leurs congés en même temps afin que le service soit assuré en continu.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER LA MAIRIE AU 03 27 24 53 78**

**TARIF DE L'ADHÉSION ANNUELLE : 10€ PAR FAMILLE**

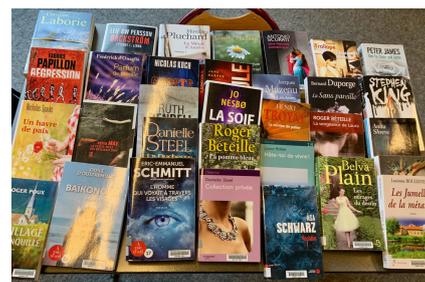


**ANNE ET CORINNE**

**VOUS ACCUEILLEN ET VOUS  
CONSEILLEN TOUTE L'ANNÉE  
LE LUNDI DE 17H À 18H30 ET  
LE VENDREDI DE 17H À 18H**



**SECTION JEUNESSE**



**SÉLECTION DE LIVRES ACTUALISÉE EN  
FONCTION DES SOUHAITS DES ABONNÉS**

# INITIATION TENNIS

Depuis le 07 avril dernier de l'initiation tennis est proposée gratuitement par M LEGRAND Guillaume avec le soutien de la Municipalité.

M Legrand, éducateur diplômé, est venu proposer ses services pour faire vivre le terrain de tennis municipal et faire découvrir ce sport qui lui est cher. Ses cours sont accessibles aux initiés comme aux confirmés à partir de 4 ans.

Cela permet aussi aux habitants de se connaître et de pouvoir pratiquer ensemble indépendamment des cours. Pour rappel, l'accès au terrain de tennis est possible **gratuitement** du 01 avril au 31 octobre sur simple inscription en mairie.

Comme pour tout entraînement, les séances commencent par un échauffement puis des exercices ludiques accompagnés de conseils personnalisés. Du matériel pédagogique a été acheté par la municipalité afin d'aider les pratiquants dans leurs apprentissages.

À ce jour, 18 personnes sont inscrites. Différents créneaux horaires sont proposés chaque mercredi après-midi en fonction de l'âge, chaque groupe est composé de 5 personnes maximum dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie par téléphone au 03.27.24.53.78 ou par courriel [bboursiez@monchaux-sur-ecaillon.fr](mailto:bboursiez@monchaux-sur-ecaillon.fr)



# INFORMATIONS

Mme BRUNET Élisabeth, secrétaire de mairie, a quitté ses fonctions au 15 avril pour de nouveaux horizons. Depuis le 01 avril, elle est remplacée par Mme FAYOLA Olivia.

**Voici les nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie:**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

En mairie sont mis à disposition depuis longtemps des sacs d'appoint destinés au ramassage par les propriétaires des déjections canines de leur chien. Il est temps que tous les habitants les utilisent, cela vaut aussi bien pour la propreté du village, que pour le respect des autres et notamment celui des agents communaux qui entretiennent le village. Même s'il s'agit d'une campagne pédagogique qui n'est là que pour encourager les habitants à faire leur devoir, le but est également de sanctionner par la verbalisation si cela n'est pas respecté. L'infraction est passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450€.



## Aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH):

Propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans, vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de Valenciennes Métropole. Ces aides sont accessibles sur l'ensemble du territoire communautaire.

### Quels types de travaux ?

- les réhabilitations permettant de remédier à l'insalubrité des logements,
- les travaux pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.
- les travaux d'amélioration énergétique générant une amélioration d'au moins 35% de la performance thermique du logement pour les propriétaires occupants et bailleurs (prime supplémentaire octroyée pour l'atteinte du gain énergétique)

### Les conditions

- être propriétaire d'un logement de + de 15 ans sur le territoire de Valenciennes Métropole,
- pour les propriétaires occupants avoir des ressources éligibles aux aides et l'occuper pendant 6 ans,
- avoir recours à un opérateur agréé (pas d'obligation pour les travaux liés à l'autonomie ou le handicap).

Pour les propriétaires occupants, **Valenciennes Métropole** prend en charge le coût de la visite et du diagnostic. Inscrivez-vous sur la plateforme :

[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

ou contactez l'**Espace Info Energie** au 03.62.53.25.14 ou par mail

[ieivalenciennes@adilnpsc.fr](mailto:ieivalenciennes@adilnpsc.fr)

## Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement ?

Besoin de conseils ?

Connaitre les aides possibles ?



**Valenciennes Métropole**  
vous accompagne

Contactez l'Espace Info Energie  
au 03 62 53 25 14



3 opérateurs agréés par l'ANAH sont présents sur notre territoire :

- **Citémétrie** : 03.27.25.69.31
- **Comely** : 06.76.00.24.77
- **Soliha** : 03.27.45.09.64

ARRÊTÉ N° 2020ARDM000003 du 03 avril 2020

## **INTERDICTION DE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS ET DE FEUX DE JARDIN**

Article 1er : À compter de ce jour, il est interdit de mettre le feu à des déchets verts (broussailles, herbes sèches, feuilles, taille de haies et de pelouse, branches, végétaux de toute sorte ou toute autre substance combustible, etc..) et autre que ce soit dans les jardins, cours, terrains, parcs privés, etc.

Article 2 : Les déchets verts devront impérativement rester chez vous durant la durée du confinement ou jusqu'au nouveau ramassage dans la commune.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie de Valenciennes sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté sont passibles d'une verbalisation et les infractions seront constatées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Articles 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.



**Le Maire**

---

### **Stop aux nuisances sonores**

Qui dit retour des beaux jours, dit retour des travaux d'extérieur qui peuvent être bruyants.

Rappelons donc que tous les appareils entraînant des nuisances sonores (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) doivent être utilisés uniquement :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h, le dimanche et les jours fériés

*C'est donc vers la sagesse de chacun qu'il faut se tourner. Faisons donc appel au respect de l'autre, à la tolérance et à la citoyenneté de chacun. Respectons les règles essentielles de bon voisinage pour le bien-être de tous !*

